



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2026

OBJET : INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT DES POLICIERS MUNICIPAUX

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois Juin à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur Philippe BERTRAND, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. BERTRAND Philippe – M. GIACOMINO Romaric – Mme CARMONA Édith – M. FAVIER Bernard –
M. DELAHAYE Guy – Mme RABELLINO Chrystel – M. GRANIER Gérald – Mme PIOZIN Patricia – Mme PEREZ
Claire – M. SCHWENCK Lucas (Parti à 18 H.30 – Point N° 6) – Mme POLEVAIA Iana – Mme LEGENDRE Émilie –
M. BONNET Jean-Luc – Mme DELATTRE Laetitia – M. AOUADI Moussadek – M. BLANC Philippe –
Mme ANSELMO Anaïs – M. PESSIN Jean-François – M. BENOIT Gérard – Mme BARDIES Frédérique –
Mme OBELISCO Francine – M. BERBECHÉ Michel – M. JULIEN Guillaume.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme HOUNKPE Akouavi a donné procuration à Mme CARMONA Édith
Mme BAGUE Amandine a donné procuration à Mme RABELLINO Chrystel
M. MEGUEDMI Smaïl a donné procuration à Mme PIOZIN Patricia
M. DE SOUSA DIAS Joey a donné procuration à Mme ANSELMO Anaïs
M. SCHWENCK Lucas a donné procuration à M. FAVIER Bernard (À partir du point N° 6)
M. VILLARD René a donné procuration à M. BENOÎT Gérard
Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à Mme BARDIÈS Frédérique

M. GIACOMINO Romaric a été désigné secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 23 Juin 2026.
Délibération N° DM_20260623N079

OBJET : INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT DES POLICIERS MUNICIPAUX

Le Maire expose à l'Assemblée, qu'en date du 03 Avril 2025, le conseil municipal a délibéré pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire de la filière de la police municipale.

Pour mémoire, le décret N° 2024-614 du 26 Juin 2024 prévoit le régime indemnitaire dont peuvent bénéficier, après délibération des collectivités, les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des directeurs de police municipale, des chefs de service de police municipale, des agents de police municipale et des gardes champêtres.

Ce décret crée l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) composée d'une part fixe et d'une part variable.

- Concernant la part fixe, déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel, elle est actuellement de 25 % pour le cadre d'emploi des agents de la police municipale.
- Pour la part variable, elle est versée mensuellement dans la limite de 50 % du plafond défini par l'organe délibérant, soit 4.600 €.

L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir à l'exception :

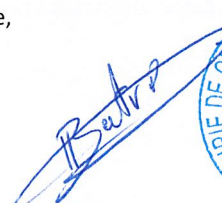
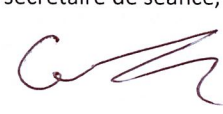
- des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS),
- des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret N° 2001-623 du 12.07.2001.

Dans le cadre de la réorganisation du service de police municipale, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour le taux de la part fixe et le montant de la part variable, à savoir :

- ✚ Pour la part fixe : 30 %
- ✚ Pour la part variable : 5.000 €.

OUI CET EXPOSE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE ET 7 ABSTENTIONS :**

- **AUTORISE** la mise à jour de la part fixe à 30 % et de la part variable à 5.000 €.

PUBLIEE LE : 30 JUIN 2026 T ☒ NT ☐ NOMENCLATURE N° : 4-1	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  Philippe BERTRAND Le secrétaire de séance,  Romaric GIACOMINO 
---	---